

Séance extraordinaire du 22 août 2011

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le lundi 22 août 2011 à 22 h 20 au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à vingt-deux heures vingt (22 h 20) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2011-08-256

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Mandat – Murale côte de l'église
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Mandat – Murale côte de l'église

2011-08-257

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de St-Étienne-des-Grès mandate Mme Caroline St-Pierre, Artiste peintre / Muraliste pour finaliser la murale de la côte de l'église pour un montant de 2 100 \$ ainsi que d'autoriser un budget de 300 \$ en plus des taxes pour le matériel. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer tous les documents inhérents à cette résolution.

Séance extraordinaire du 22 août 2011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Période de questions

Début : 22 h 25

Fin : 22 h 25 (pas de question)

5. Fermeture de la séance

2011-08-258

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que la séance soit levée à 22 h 25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale & Secrétaire-trésorière